

La publication de mon colistier m'amène à apporter quelques précisions.

Le texte ci-dessous était paru dans la publication communale Le HERISSON. A l'époque nous n'avions pas donné le nom de ce conseiller municipal. C'était au cours du premier mandat du maire de Faulquemont.

D'un conseiller municipal amer : *« Ce n'est pas la peine d'aller en réunion de travaux, puisque tout est déjà décidé d'avance ».*

Nous suggérons à cet élu de démissionner. Pensez-vous que cet élu avait démissionné ?

Non, on le retrouve conseiller municipal délégué dans la seconde mandature (2014 – 2020) à continuer à avaler des couleuvres pour le « **salaire mensuel** » de **190,07€**.

En 2020, en mal de colistier, le maire de Faulquemont le supplie de le rejoindre sur sa liste, **le prix de sa fidélité a augmenté, passant de 190,07€ à 680,64€** pour la même fonction, mais avec le même salaire que celui d'un adjoint.

Et oui, vous pouvez compter sur les convictions de l'« adjoint au maire » Alain KOPPERS, **puisque'il s'agit de lui**.

Ces (ses) propos publiés dans Le HERISSON, il les avait tenus lors du début du chantier du Créanto Bis, rue de la République.

Bien évidemment que nous pouvons le prouver, comme toutes nos publications. Les téléphones n'étaient pas aussi performants que ceux d'aujourd'hui, mais y avait des dictaphones à profusion. C'est ballot.

C'est le même d'ailleurs qui alertait le maire sur la présence de nids d'hirondelles sur les murs de l'Ancienne mairie en cours de démolition devenue le Créanto Bis (Médiathèque), son intervention avait également fait l'objet de cette publication.

Gréanto Bis, encore : Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), ce que disent les textes : « *Les hirondelles et les martinets sont des oiseaux protégés. Il est interdit de leur porter atteinte ainsi qu'à leurs nids et couvées ; toute infraction exposant à une amende pouvant aller jusqu'à 15 000€ et/ou une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an* ».

Les Faulquinois ont pourtant bien failli apporter des oranges au maire en raison d'un courrier de la LPO lui reprochant « *la destruction de nids d'hirondelles de fenêtre qu'il aurait ordonnée dans le cadre de travaux réalisés en avril et mai 2011 sur le bâtiment de l'ancienne mairie en Vieille Ville. Une vingtaine de nids de jeunes hirondelles non volantes auraient été détruits...* ». C'est un adjoint qui a été chargé de la réponse, niant, bien entendu, les faits.

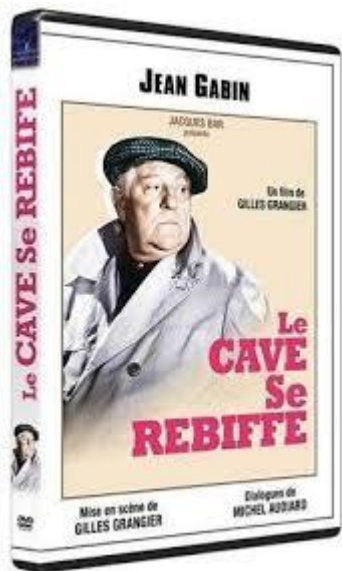
Pourtant lorsqu'un conseiller municipal a alerté le maire de la présence de nids, celui-ci a répondu « *ce n'est pas mon problème, c'est celui de l'entreprise* ». Rappelons que le maître d'ouvrage est la commune, donc le maire.

Quelques piafs n'allaient tout de même pas retarder le projet pharaonique de ces élus, « *cette réalisation que tous les Faulquinois attendaient depuis 50 ans* » selon les dires du maire.

Suite à la réponse du maire, **pensez-vous qu'il aurait claqué la porte ? Non, cet élu a des convictions.** Ce qui m'incite à partager avec vous cet article paru toujours dans le périodique Le HERISSON :

Ces mots d'une élue mosellane : « *On oublie les principes essentiels qui doivent guider un élu : se mettre au service de ses concitoyens et servir les intérêts de la République et non pas ses intérêts personnels* ».





Ces propos d'un adjoint au maire de Faulquemont, retranscrits avec les « fotes » :

« Une prime promise pour les travailleur. Et pourquoi pas pour les retraites a qui l'on demande de rester a la maison? ».

Cet adjoint ose critiquer une décision présidentielle, alors qu'il est lui-même de LREM ? Pas bien ça. Non pas bien.

« Pour se faire bien voir des retraités », il propose une solution.

Rappelons-lui ses propos (écrits), alors qu'en campagne municipale il demandait aux députés de réduire leur « salaire de 50% afin de soutenir le personnel médical ».

Oui, vous avez bien lu, il demandait de réduire aux autres leur salaire de 50%. Pas moins

50%

*Je t'ai bien eu hein ?
ah!ah!ah!ah!ah!*



A-t-il proposé de réduire les indemnités des élus faulquinois, dont la sienne, de 50% ?

5 000€ au lieu de 10 000€/mois.

Pensez-vous. **C'était pour rire.**